



Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-direction de l'action sportive
Service du Sport de Haut-Niveau et des Concessions Sportives

2021 DJS 57 Subvention (440.000 euros) pour le Paris 92 au titre de l'année 2021

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la convention d'objectifs triennale 2020-2022 conclue avec le Paris 92, il est proposé par la présente délibération l'attribution d'une subvention annuelle de 440.000 euros au titre de l'année 2021.

Le Paris 92, anciennement Issy Paris Hand, a été renommé, en 2018, afin de prendre en compte l'engagement renforcé du département des Hauts-de-Seine dans le soutien financier apporté au club par ses partenaires institutionnels. Le Paris 92 s'affirme aujourd'hui comme l'un des tout premiers clubs de handball féminin français et européens. En quelques années en effet, le club s'est forgé un palmarès de premier plan à l'occasion des compétitions nationales et internationales auxquelles il a participé : 3 fois vice-champion de France en 2012, 2014 et 2015, vainqueur de la Coupe de la Ligue en 2014, finaliste de la Coupe de France et de la Challenge Cup, troisième coupe européenne en importance, en 2013.

Par ailleurs, l'un des principaux objectifs poursuivis par la Ville de Paris au moment de la création du Issy Paris Hand en 2010 était de créer un club de handball féminin de haut-niveau au sein de la métropole parisienne. Cet objectif est donc aujourd'hui pleinement atteint même si la conquête du titre de champion de France ne s'est pas encore concrétisée.

La Ville de Paris et le Paris 92 ont conclu une convention d'objectifs le 18 décembre 2019, pour une durée de trois ans de 2020 à 2022, prévoyant le versement annuel au club d'une subvention d'un montant maximum de 440.000 euros.

La saison 2019-2020 du Paris 92 s'est terminée par une cinquième place au championnat de D1 Féminin, championnat qui s'est arrêté après la 19^{ème} journée à cause de la crise sanitaire et du confinement généralisé débuté au mois de mars 2020. Les 3 derniers matchs de la saison n'ont pas eu lieu, pas plus que les play-offs. L'équipe du Paris 92 s'est également qualifiée pour la demi-finale de la Coupe de France.

La conquête du titre de championnes de France, le positionnement dans les premiers rôles de la Ligue de handball féminin et la participation à la coupe d'Europe restent les objectifs prioritaires du Paris 92.

Afin de poursuivre ses efforts dans le but de terminer dans les six premières places du championnat, le club a mis en place une nouvelle équipe qui affiche la moyenne d'âge la plus jeune du championnat. De plus, lors de la saison 2019/2020, Ryu Eun Hee (joueuse coréenne) a été élue meilleure joueuse du championnat, pour le mois de février 2020.

Malgré cette interruption précoce de la saison, les Lionnes se sont qualifiées pour la coupe d'Europe « European Handball League » pour la saison 2020/2021.

Il faut noter également que trois joueuses issues du centre de formation du club ont signé leur premier contrat professionnel avec le Paris 92 en mars 2020 et trois nouvelles jeunes filles sont venues les remplacer pour maintenir le centre à son niveau (conventions signées en avril 2020). Ces joueuses verront leur cursus scolaire et leur logement assurés et financés par le club. Par ailleurs, le centre de formation a bénéficié du renouvellement de son agrément pour 4 nouvelles années.

En matière de participation aux animations et dispositifs sportifs de la Ville de Paris, le club fait preuve d'un très fort engagement malgré la situation sanitaire. Le projet original, développé par le club depuis 2011, s'appelle Educ'Hand. Il a pour objet de proposer aux jeunes filles entre 8 et 13 ans de bénéficier gratuitement, à raison d'une demi-journée par semaine, d'une heure-et-demie d'apprentissage du handball et d'une autre heure-et-demie de soutien scolaire. Le volet aide aux devoirs se déroule dans le cadre du dispositif « Hand'Elles » initié en 2011 et qui se poursuit lors des vacances scolaires avec le dispositif « Hand'STAGES » qui propose à des jeunes une pratique sportive et des activités culturelles et artistiques. Le Paris 92 met à disposition les intervenants scolaires compétents par le biais de diverses associations de soutien scolaire.

Cette année encore, le club est intervenu lors de stages Paris Sports Vacances (PSV) de handball, avec la participation des joueuses professionnelles et le concours de l'association Educ'Hand, durant les congés scolaires et cela jusqu'au confinement. Depuis quatre saisons, le club a souhaité diversifier son offre à l'occasion des PSV. Il propose ainsi des stages de pratique de handball associés à une autre activité telle que le théâtre, ce qui a conduit les jeunes participantes à se produire sur scène ou encore à bénéficier de cours de cuisine ou de conseils en nutrition. Les 4 sites d'Hand'Elles sur Paris ont maintenu leur activité jusqu'aux restrictions sanitaires et des discussions sont en cours afin d'ouvrir deux

nouveaux sites à Paris. Le « Hand Diet Tour » s'est également tenu et a permis d'offrir à des classes de CM2 des stages d'initiation au handball enrichis de cours de diététique adaptés aux jeunes pratiquants sportifs. Il faut enfin souligner la tenue de 4 hand'stages organisés pendant les vacances scolaires.

Sur le plan financier, le club a dû mettre en place à la suite de la crise sanitaire un protocole strict avec entre autres des tests PCR hebdomadaires et des procédures autour des matchs pour éviter les contacts. Le club a également mis en place un plan d'économies pour faire face à la baisse des partenariats et a activé l'ensemble des aides possibles comme l'utilisation de l'activité partielle et le financement de formations.

Compte tenu de l'intérêt pour le territoire parisien des activités développées par le Paris 92 et afin de permettre au club de continuer son parcours en championnats de France et européen, je vous propose qu'une subvention de fonctionnement d'un montant de 440.000 euros soit attribuée au club Paris 92 au titre de l'année 2021, montant identique à celui accordé l'année précédente.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2020 DJS 57 Subvention (440.000 euros) pour le Paris 92 au titre de l'année 2021

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au club Paris 92 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat entre la Ville de Paris et le Paris 92 pour les années 2020 à 2022 ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre Rabadan au nom de la 7^e Commission.

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 440.000 euros est attribuée au club Paris 92, sis 4, boulevard des Frères Voisin 92130 Issy les Moulineaux, au titre de l'année 2021 dans le cadre des actions d'intérêt général qu'il propose d'effectuer.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la section de fonctionnement du budget de la Ville de Paris de 2021 et suivants, sous réserve de la décision de financement.